

Test de charge de la durabilité urbaine : Le cas de « l'écoquartier exemplaire » de la zone de l'Union (Nord, France)

Caroline Lejeune and Bruno Villalba

Volume 12, Number 2, September 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1022540ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lejeune, C. & Villalba, B. (2012). Test de charge de la durabilité urbaine : Le cas de « l'écoquartier exemplaire » de la zone de l'Union (Nord, France). *VertigO*, 12(2).

Article abstract

The Union, the former industrial territory, the intermunicipal space of the cities of Tourcoing, Roubaix, Wattrelos, been the object of an urban rehabilitation on a territory in situation of poverty. Indicated in the 2000s, economic center of excellence of Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU), it is elected experimental ecodistrict of the Lille metropolis in 2006 according to the application of the Schedule(Diary) 21 community. The integration of the durability on a pauperized territory allows to seize modalities of adaptation of an urban project to the ecological crisis. How does the strategic planning of the ecodistrict take into account thresholds of irreversibility of the ecological crisis? The territorial public policies of development it integrate the uncertainty and the environmental urgency into the urban adaptation of the lifestyles? The test of load on the urban durability of the territory will contribute to estimate certain number of tensions (participative, social, ecological, territorial) in the capacity of the territory to resist the ecological shock.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2012



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Caroline Lejeune et Bruno Villalba

Test de charge de la durabilité urbaine : Le cas de « l'écoquartier exemplaire » de la zone de l'Union (Nord, France)

- 1 Le test de charge est un examen au cours duquel on simule l'utilisation d'un logiciel par un nombre d'acteurs prédéfinis. Ce type de test permet de mettre en évidence les points sensibles et critiques de l'architecture technique. Il offre la possibilité de mesurer le dimensionnement de l'environnement (dispositifs techniques, modes d'usages, etc.) afin de mieux appréhender sa capacité de résistance et, par conséquent, son utilité opérationnelle. Par analogie, nous souhaitons étudier différentes zones de tensions qui apparaissent lorsque l'on mobilise le label « écoquartier » pour qualifier un projet de rénovation urbaine. Notre cas d'étude, la zone de l'Union, permettra d'illustrer cette expérimentation¹.
- 2 Au début du 20^e siècle, l'Union est un territoire industriel jusqu'à la crise du textile des années 1980. Situé dans le versant nord-est de la métropole lilloise, cet espace intercommunal de quatre-vingts hectares de friches se trouve à l'intersection des villes de Roubaix, Tourcoing et Wattlelos et bénéficie d'un positionnement frontalier stratégique avec la Belgique. Pendant près de trente ans, son paysage prend la forme d'un territoire dévasté par la désindustrialisation, contribuant à précariser ses quartiers limitrophes. Au début des années 2000, sa reconquête prend le visage d'un pôle d'excellence économique puis il est désigné en 2007 « écoquartier pilote de la métropole lilloise » par le Conseil de Communauté de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU). La planification urbaine doit alors s'adapter aux enjeux de la durabilité, conférant à ce lieu, un statut expérimental dans l'adaptation urbaine au défi écologique. La SEM Ville Renouvelée² (SEM VR) est désignée, par la LMCU, en mars 2006, concessionnaire-aménageur de la zone jusqu'en 2022³. LMCU oscille entre différentes stratégies de développement pour finalement demander à la SEM VR, en 2007, d'intégrer l'enjeu écologique à la planification urbaine. Parallèlement, le Collectif de l'Union⁴ milite depuis 2005, à faire de cet espace, un lieu de vie ouvert sur le canal de Roubaix. Aujourd'hui, le site accueillera en 2002, 4000 habitants et autant de salariés. Les choix techniques se mettent en œuvre : les premiers axes de circulation doivent se réaliser pour 2012, les premiers logements pour 2015, le parc urbain, ainsi que les zones de stationnement débutent en 2012 ; les sièges économiques sont en cours d'aménagement (CETI, ruches d'entreprises, Kipsta...).
- 3 Notre objectif n'est pas d'évaluer la pertinence de ce projet, mais de le confronter avec certains points sensibles et critiques de l'architecture de la durabilité forte (Neumayer, 2003). Celle-ci considère que le capital naturel et le capital construit ne sont pas substituables et s'inscrivent dans un développement en équilibre, considérant que la valeur du capital naturel doit être préservée (Daly, 1997). Une telle approche peut être appliquée sur un territoire particulier (Dupuy, Burmeister, 2003). Pour notre part, nous l'utiliserons afin d'apprécier la mise en œuvre des politiques d'adaptation urbaine des politiques publiques de rénovation face à la crise écologique globale. En quoi ce projet de rénovation urbaine permet-il de faire face aux irréversibilités, à la non-substituabilité, à la minimisation des conséquences des activités anthropiques sur l'équilibre écologique ? La durabilité forte constitue ainsi, par analogie, une manière de constituer une grille de compréhension d'une politique territoriale en train de se construire.
- 4 Le maniement de la technique du test de charge permet ainsi de comprendre comment cette politique de rénovation urbaine « durable » intègre sur le territoire local les principaux enjeux issus de la crise écologique globale, à l'origine des propositions de gouvernance du rapport Brundtland. Cet écoquartier participe-t-il à une territorialisation des problématiques du changement climatique, de l'épuisement des énergies fossiles, de la gestion de l'eau, de la biodiversité, des pollutions et de la santé publique, mais aussi de la lutte contre les inégalités écologiques ?⁵ Le test de charge nous conduit donc à apprécier la compatibilité systémique

des aménagements actuels de l'Union face à certaines tensions écologiques et sociales. Nous verrons dans une première partie l'usage performatif de la labellisation d'un écoquartier auprès de l'ensemble des acteurs du projet (institutionnels, techniciens, associations), puis nous testerons l'hypothèse de la durabilité forte du label éco-quartier à partir du constat des acteurs locaux et de leurs mobilisations (techniques, associatives, citoyennes et institutionnelles) sur un ensemble de tensions écologiques.

Usage performatif de la labellisation d'un « écoquartier exemplaire »

- 5 La reconstitution des mécanismes de définition du projet urbain de l'Union nous permettra de saisir les logiques participatives dans la reconfiguration du projet autour du label écoquartier. Cette démarche nous amènera à interroger l'impact du label dans la réorientation de la planification urbaine et à s'interroger sur l'hypothèse de la durabilité forte dans ce cas.

Labellisation politico-administrative

- 6 Les origines de la zone de l'Union ne sont pas très originales... Ancien espace agricole, il se transforme peu à peu en zone industrielle, coincée entre différentes villes, qui facilitent sont développement mais nuisent à sa cohérence (Donzelot, 2009; 31). L'activité économique et la vie sociale s'articuleront principalement autour du canal, élément structurant du territoire, et des principales voies de communication ferroviaires. Le textile favorise le développement d'une riche activité, ainsi que l'essor d'une culture ouvrière, très sensible à son appartenance territoriale (Whyte, 2002). Comme beaucoup d'autres dans la région, ce site est frappé par les nombreuses crises industrielles. La paupérisation des populations locales et la dégradation environnementale façonneront une image négative des lieux.
- 7 Ce lieu fait l'objet, à partir des années 1990, de différents projets urbains, destinés à favoriser sa redynamisation⁶. Une succession de propositions est destinée à s'inscrire dans les opportunités offertes par les politiques de la ville (Zone d'Aménagement Concertée). Les projets sont portés par différents opérateurs, qui n'ont pas tous les mêmes attentes, ni les mêmes calendriers. Parmi eux, La Communauté Urbaine de Lille (Lille Métropole Communauté Urbaine) finit par s'imposer progressivement.
- 8 Par ailleurs, se conformant à une tradition locale de fortes mobilisations citoyennes (Verfaillie, 1996 ; Miller, 2002 ; Neveu, 2004), les habitants entendent participer à l'élaboration du contenu et des finalités de la rénovation. Si différentes structures se constituent, le Collectif de l'Union va peu à peu procéder à une synthèse⁷ entre les revendications traditionnelles des militants participationnistes (issus des mouvements de l'Alma-Gare) et les militants plutôt issus de la mouvance écologiste (notamment du Collectif Canal⁸). Le Collectif souhaite participer aux projets d'aménagement du quartier. Il insiste sur l'importance de construire un aménagement du site à partir d'une réflexion substantielle sur la durabilité du projet, notamment par rapport aux besoins effectifs de la population locale.
- 9 Ce territoire est donc un lieu paradoxal, porteurs de projets d'aménagement inaboutis et de revendications sociales hétéroclites. S'il représente un espace convoité, il ne parvient pas toutefois à se doter d'un réel projet de territoire. La situation se transforme au début des années 2000, par la progressive territorialisation du développement durable sur l'espace régional et son appropriation par les politiques publiques locales. Les orientations des choix d'aménagement s'en trouvent peu à peu requalifiées, et cela induit aussi des changements dans la gouvernance territoriale (Goxe, 2007). Le positionnement asymétrique du pouvoir entre les acteurs publics et associatifs s'en trouve aussi affecté (Lejeune et Villalba, 2011).
- 10 La zone est, un temps, qualifiée de « pôle de compétitivité économique », avant d'être inscrite en 2006, comme un projet d'écoquartier dans l'Agenda 21 métropolitain. Cela entraîne une révision du schéma d'aménagement directeur initial⁹. Les enjeux de la durabilité font l'objet de négociations entre la Société d'Economie Mixte Ville Renouvelée (SEM VR) et LMCU. L'annexe du cahier des charges précise les modalités d'intégration des impératifs de l'A21 métropolitain : « L'objectif principal entre la LMCU et la SEM Ville Renouvelée est de travailler sur les exigences écologiques et sociales du mieux-vivre ensemble. ¹⁰ » La finalité

reste cependant de développer un quartier attractif pour les entreprises, afin de valoriser les activités économiques sur le site. La labellisation conduit à valoriser deux objectifs, l'un plus général (la durabilité écologique et sociale du territoire) et l'autre plus méthodologique, supposant une conciliation des pratiques professionnelles des décideurs et aménageurs avec une logique plus participative.

11 La SEM VR a engagé un débat à l'interne pour optimiser ses choix techniques et ainsi les rendre plus conformes aux objectifs de durabilité. De l'aveu même du directeur, les enjeux du développement durable étaient assez éloignés des habitudes de travail du personnel de la SEM¹¹. Il a aussi fallu mettre en place des pratiques de concertation avec la société civile (associations, entreprises) et les administrations des villes¹². La SEM a dû procéder à des modifications de son organigramme (recrutement de personnels spécialement dédiés à l'animation), afin de permettre une continuité dans la construction de ce dialogue territorial sur la planification du territoire.

12 La rencontre entre les mobilisations citoyennes locales et les acteurs privés et institutionnels diversifient les stratégies d'acceptabilité sociale. Ces dernières élaborent leurs revendications autour des valeurs et des usages du patrimoine local. Il s'institue autour de la concertation et de la participation des stratégies culturelles spécifiques au territoire. Elles se construisent à partir de formes différenciées de l'acceptabilité sociale du projet et permettent d'identifier les multiples opportunités de l'enjeu. Les membres de l'association Rase pas mon quartier¹³ militent, au début des années 2000, pour la sauvegarde de leurs maisons ouvrières, vouées à la démolition. Celles-ci datent des années 30 et leurs propriétaires vont savoir utiliser le registre de la valorisation du patrimoine urbain. Ils vont par ailleurs procéder à une utilisation judicieuse de certains relais politiques locaux pour valoriser leur point de vue. Au final, Rase pas mon quartier bénéficie d'un projet urbain spécifique. Sous la houlette de l'architecte Patrick Bouchain, une démarche innovante de co-production dans la réhabilitation des logements de Stéphenson se met en place. Un lieu, L'Atelier Electrique¹⁴, est dédié à l'animation physique de cette concertation. La question sociale soulevée par l'association est ainsi traitée par un outil technique d'innovation sociale et architecturale.

13 La stratégie d'action du Collectif de l'Union est tout autre. Il entend être reconnu comme un partenaire à part entière dans l'élaboration du projet d'aménagement. Son registre est celui d'une mobilisation de l'expertise citoyenne, souhaitant peser sur les options techniques privilégiées¹⁵. Il prend appui sur des relais locaux (comme l'Université Populaire et Citoyenne¹⁶) afin d'aboutir la constitution d'un rapport de force qui pourrait lui être relativement favorable. Dans un premier temps, la SEM VR esquivait les contre-propositions du Collectif. Celles-ci lui apparaissent soit trop radicales, soit trop peu en rapport avec les objectifs premiers de l'aménagement urbain, ou bien encore trop générales, en raison de certaines revendications plus politisées (statut des Roms sur l'espace concerné, etc.) Cependant, progressivement, la SEM VR transforme sa culture interne et établit de nouvelles formes de collaboration. Cela fait partie de sa politique d'élargissement de son dialogue territorial. Fin 2009, les deux acteurs signent une convention d'engagement réciproque¹⁷. Le conventionnement du collectif de l'Union est défini sur un mandat restreint de trois ans renouvelables, avec une renégociation annuelle du contenu des objectifs. La relation entre l'expert et le citoyen se définit sur un outil juridique, conciliant le partenariat et l'autonomie de la parole contestataire du collectif. De plus, la SEM VR reconnaît implicitement la validité d'une certaine expertise du Collectif. Ainsi, le Collectif appuie la demande de candidature de la SEM VR pour voir reconnaître son projet en vue de sa labellisation par ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer. Le collectif rédige une lettre de soutien¹⁸ sur la durabilité et l'aspect participatif du projet. Lors de la deuxième vague de nomination, La SEM VR obtient, le prix projet d'avenir du palmarès EcoQuartier 2009¹⁹. En novembre 2011, l'écoquartier de l'Union obtient le Grand Prix National des EcoQuartiers²⁰ lors du dernier concours national du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et de la Mer. Ainsi, le référentiel apporte une notoriété à la politique de rénovation urbaine de l'Union et valorise son projet de performances innovantes (gestion

de l'eau, dépollution, bâtiment BBC, parc urbain, mobilité, mixité d'usage et de fonction). L'Union est donc selon la définition du ministère « *une opération d'aménagement exemplaire. Mesure phare du plan ville durable du ministère, il contribue à améliorer notre qualité de vie, tout en l'adaptant aux enjeux de demain : préserver nos ressources et nos paysages, tout en préparant les conditions de la création d'une offre de logement*²¹ ». Ainsi sa conception a pour objectif « *de proposer des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique* » c'est-à-dire « *respecter les principes du développement durable, promouvoir une gestion responsable des ressources, s'intégrer dans la ville existante et le territoire qui l'entoure, participer au dynamisme économique, proposer des logements pour tous et de tous types participant au "vivre ensemble" et à la mixité sociale, offrir les outils de concertation nécessaires pour une vision partagée dès la conception du quartier avec les acteurs de l'aménagement et les habitants*²² ». Cette définition de l'EcoQuartier souligne à la fois les objectifs finaux d'un projet d'aménagement et la démarche et le processus de planification nécessaire à sa réalisation.

- 14 Au départ, la Zone n'était qu'une simple labellisation politique mise en place par une collectivité territoriale. Le label impose une vision normative du concept « d'écoquartier », et amène les institutions et les aménageurs à en faire un usage opportuniste en maintenant une vision classique de l'analyse des écoquartiers (Emilianoff, 2007). En cela, la labellisation EcoQuartier de l'Union joue un rôle de « marketing urbain »²³ territorial (Emilianoff et Theys, 2001). De plus, la conception technocentrique de l'aménagement (Theys, 2010) conditionne la vision normative des écoquartiers. Une telle labellisation ne masque cependant pas les tensions sociales du territoire, puisqu'elle répond avant tout à des exigences techniques du développement urbain au détriment d'une gestion sociale et humaine (Boutaud, 2009 ; Barthel, 2009). Les zones d'exclusions sociales demeurent (Emilianoff et Theys, 2001). Par ailleurs, elle s'opère au détriment des modes de gouvernance nécessaire à l'évolution des modes de vie (Faburel et Tribout, 2011).
- 15 Par la suite, le lent travail de transformation d'une partie des pratiques professionnelles de l'opérateur, la mise en place de coopérations (parfois conflictuelles) entre les acteurs du territoire, et la reconnaissance nationale, transforme la labellisation politique en un projet de territoire plus élaboré. L'Union devient ainsi « site de référence », et sert de base pour constituer un référentiel dynamique du développement durable²⁴. La labellisation acquiert ainsi une dimension auto-référentielle. Cependant, cette labellisation se fait au profit d'une vision technique du projet (conditions de l'aménagement), au détriment d'une prise en compte effective des conditions de l'évolution des inégalités sociales dans les villes durables (Dubois, 2006). La dimension prospective de l'adaptation face à la crise écologique demeure centrée sur l'efficacité énergétique, au lieu d'une approche globale du projet de territoire.

L'hypothèse de la durabilité forte

- 16 Notre objectif n'est pas d'évaluer la fonctionnalité du dispositif du référentiel écoquartier. L'intérêt est de tester les principes de la durabilité forte sur la planification urbaine de l'Union construite autour du label écoquartier. Deux modèles d'interprétations de la notion de développement durable se sont progressivement dégagés. La durabilité faible estime que le capital naturel est substituable au capital construit (Mancebo, 2008), autrement dit, que l'activité économique aurait la capacité de remplacer le capital naturel par une technologie rendant un service égal au capital naturel. Dans la théorie économique dominante, c'est la dynamique économique – et, plus précisément encore, la croissance –, qui doit se montrer durable : c'est elle qui est censée assurer la réduction des inégalités sociales et la protection de l'environnement. La durabilité faible accorde aux biens naturels, une valeur d'usage et s'inscrit dans une projection à court terme des moyens de substituabilité. Elle accorde au progrès technologique la capacité d'être une réponse à la mesure de l'enjeu. Par ailleurs, elle procède d'une vision économique des territoires supposant que l'activité locale peut très bien se construire à partir de pratiques d'externalisations des conséquences négatives sur le capital naturel (Martinez-Alier, 2002 ; Letombe et Zuindeau, 2006).

- 17 À l'inverse, la durabilité forte s'interroge sur les limites des hypothèses économiques basées sur les possibilités de substitution entre le capital naturel et le capital artificiel (financier par exemple). La durabilité forte est promue par l'économie écologique, école de pensée qui s'est institutionnalisée à la fin des années 1980, selon laquelle l'activité économique doit constituer ses choix en fonction d'une soutenabilité forte (Martinez-Alier, Ropke eds. 2008). L'économie écologique estime que c'est plutôt l'environnement qui doit être l'objet de la durabilité : la contrainte est celle d'un transfert d'une génération à l'autre d'un ensemble d'éléments du capital naturel jugés critiques. Et c'est la durabilité de la société qui est recherchée avant tout dans la mouvance de l'économie du développement. À l'opposé de la position défendue par les économistes néoclassiques, les économistes écologiques développent l'idée d'une complémentarité entre le « capital naturel » et les autres facteurs de production. D'où un modèle de durabilité forte qui repose sur la nécessité de maintenir, dans le temps, un stock de « capital naturel critique », dont les générations futures ne sauraient se passer. Cette durabilité forte pose une série de questions sur les conditions effectives de l'équité intergénérationnelle, ou bien encore, sur la capacité de charge de la nature, ce qui suppose de mettre en évidence les limites à ne pas dépasser dans les usages que l'on fait des ressources naturelles non renouvelables (Neumayer, 2003). En cela, le bien naturel détient une valeur en soi, l'objectif est alors de minimiser les impacts des activités anthropiques sur la destruction des biens naturels afin d'éviter d'atteindre des seuils d'irréversibilité (Larrère, 2009). Ainsi, la durabilité forte met en avant le lien entre viabilité sur le court et le long terme et met en évidence les tensions que nos choix d'aménagements et d'orientations économiques font peser sur le capital naturel. Enfin, la durabilité forte permet de mieux mettre en évidence les mécanismes d'adaptation des territoires face aux conséquences de la crise écologique globale. Dans le cas présent, cette théorie économique permet de saisir le décalage entre le volontarisme performatif des discours des aménageurs et des politiques et les contraintes matérielles écologiques existantes, avec, en ligne de mire, les perspectives d'irréversibilités qui se profilent. La durabilité forte permet ainsi de mettre en perspective les choix actuels — essentiellement élaborés à partir d'une conception développementaliste de l'activité économique (recherche d'une croissance économique immédiate, valorisation des processus technologiques innovants, etc.) — en les confrontant avec des enjeux qui influencent la pertinence future de ces choix (comment concilier la mobilité généralisée avec la déplétion des ressources fossiles non renouvelables, etc.).
- 18 Certes, le débat entre « soutenabilité faible » et « soutenabilité forte » reste très normatif. Il se cantonne souvent à un niveau macroéconomique, très éloigné des réalités institutionnelles et des modalités de régulation du capitalisme contemporain. L'approche territoriale permet d'appréhender les forces sociales en présence, les rapports de production, les institutions de régulation, etc. tout en tenant compte du capital naturel disponible (Zuindeau, 2010).
- 19 Au-delà d'une simple réflexion sur les usages opportunistes de la notion d'écoquartier, nous souhaitons tester la manière dont l'enjeu écologique participe à une réorganisation des modalités d'élaboration du projet d'aménagement, des procédures participatives, au risque de faire apparaître des tensions inconciliables sur les finalités opérationnelles du projet au regard des critères de la durabilité (compatibilité des enjeux économiques avec les questions climatiques ou de la biodiversité) (Beck et al., 2006). La gestion des questions sociales et économiques posées par le développement durable reste des priorités, menées par des politiques sectorisés (Theys, 2000), mais au détriment des politiques de préservation (Blanchon, 2009). La question environnementale, et précisément les politiques d'adaptation des territoires à l'urgence environnementale, a pendant très longtemps été la dimension marginale des politiques d'aménagement (Theys, 2002). La question écologique reste souvent absente des référentiels de politiques urbaines locales²⁵, ne laissant pas ou peu de considération à l'interaction avec les questions sociales (Villalba, 2010).
- 20 C'est pourquoi le référentiel EcoQuartier du territoire interroge la mise en œuvre d'une politique territoriale d'équité sociale associant la préservation de la nature, l'amélioration sociale des conditions de vie, et le respect, l'intégrité et la stabilité des milieux de vie (Léopold, 2000) dans son processus de formulation. Le projet de la zone de l'Union contribue à poser

la question de la durabilité sur un dispositif technique comme l'écoquartier pour mettre en exergue les contradictions de la ville durable (Emilianoff et Theys, 2001) et évaluer les zones de tensions.

- 21 Le test de charge nous amène à une série de problématiques relative à l'opérationnalisation de la viabilité dans la planification d'un projet de rénovation urbaine : la tension participative dans l'évaluation des modalités de négociation entre expertise citoyenne et expertise technique ; la tension des inégalités en interrogeant la prise en compte de l'équité sociale et intergénérationnelle, la tension écologique en questionnant les représentations fonctionnelles de l'écologie dans la mise en œuvre technique des choix de planification, la tension territoriale dans la conduite de projet de l'Union en tant que projet politique et démocratique. Ces tensions regroupent une série de points critiques permettant de contribuer à la transition écologique des territoires et incitant à l'évolution des modes de vie.

La durabilité en tension

- 22 Quelle est la nature de la durabilité portée par le projet d'aménagement de la Zone de l'Union ? La labellisation peut produire une certaine existence à ce projet, mais en quoi contribue-t-elle à façonner le projet de territoire et à lui conférer une perspective de durabilité effective ? La durabilité suppose une réflexion entre une intention politique et la rencontre avec une série de contraintes sociales et écologiques. Après avoir examiné le contexte de production de ce référentiel, continuons notre test de charge, en soumettant ce label à une série d'examens sur certains enjeux essentiels en matière de durabilité forte.

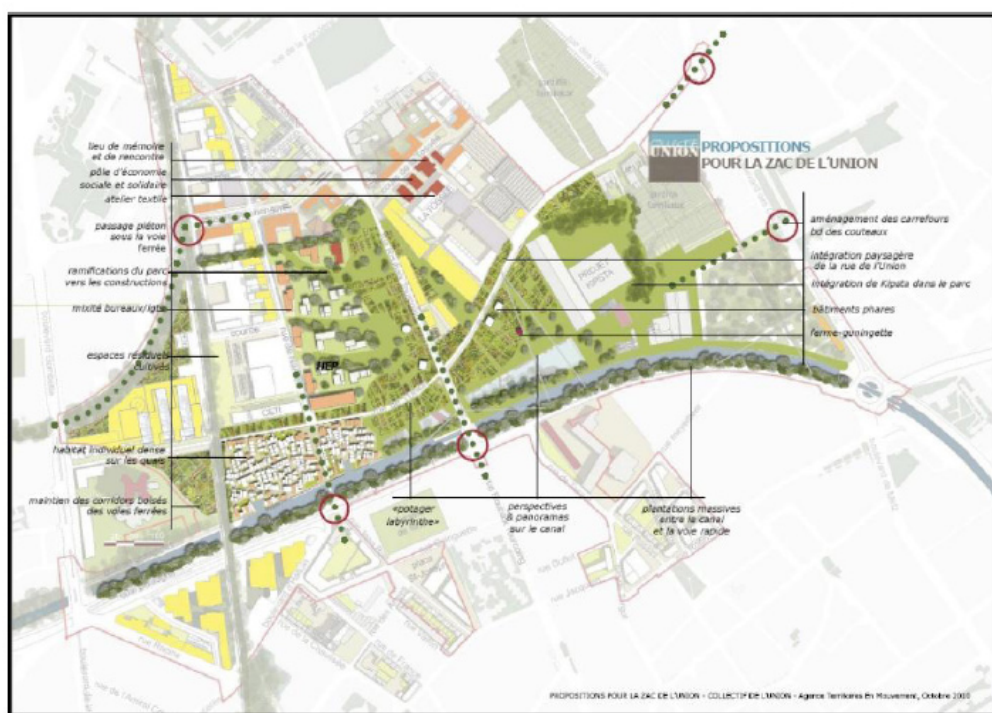
La tension participative : restructuration des rapports sociaux locaux

- 23 Le projet de territoire labellisé « écoquartier » suppose un volet participatif conséquent (Mathieu. Guermond, 2011). Afin d'aboutir à un projet partagé par les différents acteurs concernés, un écoquartier suppose de s'élaborer sur la base d'une méthodologie participative réelle. En l'occurrence, la durabilité est choisie et, en quelque sorte, imposée par le commanditaire public. Elle fait ensuite l'objet d'une série de procédures techniques, destinées à permettre son intégration dans les objectifs poursuivis par chacun des acteurs du territoire. La SEM VR recompose sa structure interne, en intégrant dans son équipe en 2007, un chargé d'expertise sociale et développement durable, Yves Lepers, ancien directeur du Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi de Roubaix, a été un acteur de l'emploi sur le territoire en recréant les conditions d'employabilité des anciens salariés des entreprises. Une chargée de l'action culturelle, Pascale Debrock, rejoint l'équipe de l'Union, co-fondatrice et ancienne directrice de la Condition publique, Maison folie de la culture à Lille 2004, elle a concilié lieu de créativité artistique, entreprises et culture populaire au cœur de Roubaix ; elle anime désormais le projet par une série d'événements culturels. En outre, la SEM VR reformule quelque peu son projet d'aménagement, afin d'y intégrer certaines dimensions participatives. De leur côté, les acteurs associatifs souhaitent participer à l'aménagement du projet, adoptant des stratégies différentes, mais confortant le principe que le projet doit être négocié à partir d'une projection des attentes sociales portées sur l'avenir de ce territoire.
- 24 La durabilité forte s'appuie sur une pratique effective de la participation des acteurs au cours de l'élaboration d'un projet commun. Les formes de cette participation ont ainsi pu varier au cours du temps. Les registres mobilisés par les acteurs associatifs sont, dans un premier temps, plutôt classiques (Ollitraut, 2008) : stratégies d'opposition aux opérateurs et aux élus, tentatives de mobilisation de l'opinion publique... Devant l'avancée du projet et surtout son inscription technique et politique dans le domaine de la durabilité, les propositions se tournent davantage vers le souci d'être davantage intégré, en interne, aux processus d'élaboration des dimensions concrètes du projet.
- 25 Les acteurs associatifs vont ainsi concilier leurs revendications militantes aux formes du dialogue attendu par les opérateurs. Ainsi, le Collectif de l'Union se saisit rapidement des problématiques liées à la gouvernance et au développement durable dans l'aménagement urbain. Il se dote, avec l'aide d'autres acteurs, comme l'UPC, d'une culture assez conséquente dans ces domaines. Il développe ainsi son expertise citoyenne à partir de voyages exploratoires (Fribourg, à Emscher Park, à la coopérative Nordelaine et aux Amanins en Ardèche),

pour s'approprier les politiques de réhabilitation des friches industrielles, saisir les enjeux écologiques et sociaux du concept d'écoquartier et renforcer leurs projets alternatifs. Le collectif comprend toute l'importance de construire des projets citoyens, destinés à la fois à s'intégrer dans les propositions d'aménagements de la SEM, mais aussi lui conférer des objectifs de durabilité plus importants. Ses contre-propositions portent sur une ferme agro-socio-biologique, une cité régionale du textile sous la forme d'un pôle d'économie sociale et solidaire²⁶ ou encore la construction d'un espace d'Habitat Écologique Partagé à l'Union. En parallèle, il continue à utiliser des formes plus classiques de mobilisations, « pour le droit de changer d'ère : pour un quartier social et écologique ²⁷ ».

- 26 Enfin, le Collectif de l'Union s'est appuyé sur le savoir expert, en sollicitant des compétences internes et externes au territoire (chercheurs, architecte, urbaniste, paysagiste). À l'interne, il s'appuie sur le travail de questionnements théoriques portés par l'UPC, qui élargit les revendications sociales du Collectif en les liant à quelques grands enjeux environnementaux et sociaux. À l'externe, le Collectif alimente ses propositions par la commande d'une étude d'urbanisme co-construite avec l'urbaniste vannetais Sylvain Coquerel. Ce projet aboutit à la produire « Huit propositions pour l'Union ²⁸ ».

Figure 1. Propositions pour la ZAC de l'Union



- 27 Ces propositions répondent aux cahiers des charges du schéma directeur, tout en affirmant une volonté d'approfondir la prise en compte de l'impératif écologique et de l'équité sociale. Ce contre-projet se construit à partir de l'objectif de consommer « moins de CO₂ pour plus de participation citoyenne ²⁹ ». Il procède à une forme d'écologisation des propositions sociales. L'harmonisation des contraintes écologiques et les choix de planification par Sylvain Coquerel a rendu visible l'utopie citoyenne du Collectif. Ce travail interroge l'intégration des propositions au projet initial, entre celles qui relèvent de l'adaptation et celles qui concernent l'adaptable. L'arbitrage politique négocie l'adaptable, c'est à dire, les propositions qui reproduisent les catégories normatives du concept urbain durable. L'adaptable contribue à un ajustement de l'aménagement sans questionner la planification. Les propositions d'« agriculture urbaine » ou de « jardins partagés » ont été intégrées au cahier des charges du paysage sous réserve d'une proposition de gestion de ces espaces et de résorption des pollutions existantes. Le collectif sera associé en amont de la mise en œuvre du paysage. Le paysagiste retenu par le comité de consultation et de pilotage a repris une série de préconisations méthodologiques du collectif pour mobiliser les habitants à partir de la nature³⁰.

On voit ainsi s'opérer l'assimilation des enjeux sociaux et écologiques par les acteurs privés et publics où le collectif joue le rôle de passeur (Jollivet, 1992) auprès des experts du projet. Ainsi la tension participative s'explique par l'écart entre l'utopie sociale des militants et la légitimité de l'expertise technique. Sylvain Coquerel a contribué à rendre réalistes le pluralisme, l'indétermination et le sens critique de leurs actions, non réductibles au modèle systémique de la ville durable (Boissonnade, 2011).

- 28 Il est vrai que cela coïncide aussi avec l'institutionnalisation de la participation orchestrée par la SEM VR, et voulue par LMCU. Le test de charge rend alors visible la tension entre l'institutionnalisation de la concertation, l'expertise technique et citoyenne et la prise en compte des enjeux locaux et globaux (Ollitrault, 2008) dans l'aménagement du territoire.

La tension des inégalités : la difficile complémentarité du social et de l'écologie

- 29 La zone de l'Union, comme de nombreux espaces façonnés par une désindustrialisation rapide, est caractérisée par des mécanismes de cumul des inégalités, sociales et écologiques. Ces cumuls résultent des risques (pollutions des sols, sanitaires...) que rencontrent les populations à cause des externalités environnementales historiquement peu ou pas prises en compte dans les politiques de développement de ces territoires (Guillerme, 2010). Si la situation concerne, globalement, les sociétés industrielles (Beck, 2002), elle est particulièrement présente sur ces territoires. Cet héritage doit désormais être intégré dans les politiques de rénovation de ces espaces, s'ils veulent mettre en place des politiques qui englobent, conjointement, la prise en compte des inégalités sociales et écologiques (Laigle et Oehler, 2004).

Figure 2. La zone de l'union. Anciens logements



Source : Hélène Salazar-Seul, 2011

- 30 J. Theys (Theys, 2000) insiste cependant sur les traitements différenciés que ces politiques d'aménagement accordent à ces inégalités. Les politiques d'aménagement se construisent encore essentiellement à partir d'un traitement différencié des inégalités. Les inégalités sociales bénéficient d'une prise en charge plus "naturelle", étant donné la plus grande expérience de la part des aménageurs dans ce domaine, de meilleures représentations dans les valeurs des porteurs politiques du projet (notamment sur ce territoire, historiquement influencé par les partis de gauche), où bien encore des relais militants dans la société civile (sociabilité ouvrière, patrimonialisation de l'histoire ouvrière, etc.) La sectorisation

des politiques publiques de développement durable explique en partie cette dissociation des inégalités. La dimension sociale des politiques environnementales est par conséquent souvent moins traitée (Theys, 2007). Les dispositifs sociaux, techniques et réglementaires (logement social, mixité sociale, handicap, consommation durable, convention) sont les leviers institutionnels classiques des politiques sociales du développement durable privilégiés sur l'Union.

31 Par contre, les inégalités écologiques — outre les difficultés de les définir sur le plan scientifique (Cornut et al., 2007) — ont un déficit de représentation parmi les opérateurs, les politiques et, dans une moindre mesure, chez les activistes locaux. Cela peut sans doute s'expliquer par une absence de culture locale vis-à-vis des enjeux environnementaux, en raison de l'absence d'une représentation paysagère de ce territoire (par exemple, le Canal n'acquière une dimension proprement écologique que depuis une quinzaine d'années, suite aux mobilisations luttant pour sa défense, ce qui a entraîné une requalification de ses usages — loisirs, biodiversité, etc.) De la même manière, le souci du développement économique a contribué, sur ce territoire comme sur de nombreux autres, à reléguer les dimensions environnementales à des questions d'énergie, de matière...

32 On comprend alors aisément qu'il devient difficile de traiter conjointement ces inégalités, en insistant non pas simplement sur leur juxtaposition, mais surtout sur les enchâssements qu'elles matérialisent (Cornut et al., 2007). Il s'agit alors de sortir de l'approche corrective des inégalités des politiques de redistribution (Laigle et Tual, 2007), afin d'inclure dans ces politiques correctives les dimensions proprement écologiques (comme l'accès à une alimentation de qualité, basée, par exemple sur des circuits courts d'approvisionnement...). Le Collectif de l'Union a progressivement intériorisé dans ses propositions cette rencontre entre les enjeux sociaux (lutte contre les discriminations territoriales, maintien de la diversité sociale sur ce futur territoire de l'Union...) et les impératifs écologiques (avec une mobilisation de plus en plus importante des notions de « crise écologique » et « d'urgence écologique »). La question de l'alimentation biologique locale interroge la relocalisation de la production alimentaire, la réduction des coûts de l'alimentation, la qualité des produits locaux pour tous, la préservation des écosystèmes en ville, le recyclage des déchets par la biométhanisation, la réduction des émissions de gaz à effet de serre³¹ ; Ensuite, la production d'une ligne de textile biologique souhaite tisser un maillage territorial en faisant du textile, la ressource spécifique territoriale de l'Union comme levier d'une économie territorialisée (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Cette patrimonialisation de l'économie coopérative garantit la reconnaissance des anciens salariés du textile (Anciens Salariés du Peignage de la Tossée, Union des Gens du Textile) et assure une approche systémique du pôle d'économie sociale et solidaire³². Enfin, la lutte contre la précarité énergétique passe par l'habitat écologique partagé. Ce projet contribue à rendre le logement écologique accessible pour tous en mutualisant les besoins, les services, la construction par l'autopromotion, l'usage de matériaux écologiques associé à une réflexion sur la vie de proximité.

33 De plus, il ne s'agit pas simplement de gérer l'héritage de cette dissociation historique entre le social et l'écologique, mais aussi d'y associer une dimension prospective. Celle-ci consiste à concevoir un modèle d'aménagement urbain durable non plus seulement en tenant compte des externalités historiques (pollutions, ségrégation territoriale...) — ce qui n'est déjà pas simple —, mais d'y associer les difficultés de gérer sur ce territoire les contraintes écologiques émergentes (crise énergétique, biodiversité, adaptation climatique...). Chaque projet territorial doit ainsi modeler, en fonction du contexte particulier qu'il rencontre, cette localisation des dimensions sociales et écologiques. Cette localité (espace) contextualisée (histoire, social, environnement, patrimoine) présente l'avantage d'ajuster une politique de lutte contre les injustices socio-écologiques dans un système relationnel et des circonstances spécifiques à l'espace territorial. Cela suppose de procéder à une politisation de l'enjeu écologique, c'est-à-dire d'en faire un objet politique qui interroge l'adaptation de la politique de rénovation aux besoins sociaux et écologiques du territoire revendiqué par un droit à la justice sociale qui désormais inclut l'équité écologique. Cela revient à invoquer l'argument d'une justice

environnementale. Celle-ci est certes différemment mobilisée par les acteurs du territoire, mais elle devient de plus en plus une condition dans la viabilité du projet territorial³³.

- 34 Cette approche interactionnelle dans la gestion du cumul des inégalités passe par la dimension écosystémique de l'aménagement par la participation citoyenne. Il associe à la lutte contre la pauvreté, la préservation de la biodiversité par le développement social et écologique du territoire³⁴. Ainsi, la reconstruction sociale de l'identité territoriale et des identités sociales exclues est ainsi mobilisée par le principe de justice. Cette capacité opère par une projection des besoins sur le court et long terme et constitue un contre-pouvoir dans la conduite des politiques publiques (Jouve, 2006).

La tension écologique. Une représentation segmentée de l'écologie

- 35 Historiquement, on l'a signalé, ce territoire est marqué par un déficit de représentation écologique. Les dimensions naturelles (ressources, matières) ou les dimensions esthétiques ne sont guères prises en considération. La labellisation va permettre une certaine internalisation de ces dimensions dans le projet d'aménagement. Comment se produit-elle, et qu'est-ce que cela nous indique sur la délimitation de sa représentation ?
- 36 Ce qui prime, c'est avant tout une représentation segmentée de cet enjeu. Les opérateurs sont sommés d'inclure un certain nombre de contraintes s'ils souhaitent valider leur projet sous l'étiquette écoquartier. Nous avons signalé qu'une telle appropriation avait conduit à certains réaménagements de leur culture professionnelle interne. Pour autant, comme le rappelle souvent le directeur de la SEM VR, leur principal objectif reste à façonner un aménagement urbain répondant aux objectifs d'un développement économique local. Comment concilier alors cet impératif avec les enjeux écologiques ? Cela se réalise par une série d'adaptation des options techniques de l'aménagement des différents projets, afin de parvenir à un aménagement emblématique en matière de qualité de vie³⁵. Deux tests permettront d'illustrer cette évolution, tout en permettant de les confronter à deux des enjeux essentiels d'une durabilité forte, à savoir la biodiversité et la mobilité.
- 37 Le Schéma Directeur Vert de la LMCU vise à faire du projet de la Zone de l'Union, un cas « *exemplaire* » d'un territoire générateur et diffuseur de biodiversité³⁶. Ce territoire est présenté comme étant aux traversées d'un corridor biologique permettant la circulation des espèces vers la Belgique et les cœurs de natures environnants. Les Trames Vertes et Bleues intercommunales sont animées par les villes en tenant compte des continuités écologiques de l'Union en lien avec la SEM VR qui orchestre le dialogue sur la biodiversité entre les acteurs du territoire et les villes. Pourtant, selon certains des acteurs, des limites techniques apparaissent lorsqu'il s'agit d'examiner l'effectivité de ces continuités écologiques. L'association Entrelianes et le Comité de quartier Fresnoy-Makellerie ont insisté sur l'importance de maintenir un corridor écologique urbain le long de la voie ferrée³⁷. Sensible à certaines revendications, la SEM VR a intégré dans le cahier des charges du paysagiste des préconisations paysagères pour maintenir le corridor écologique³⁸. Ce qui contribue à façonner différemment le territoire de la trame. Le CETI, initialement prévu à proximité du canal de Roubaix, a été déplacé de 10 mètres après le signalement « *du potentiel du corridor écologique* »³⁹. Par contre, cela oblige à de délicates négociations avec certains investisseurs privés. Ainsi, Kipsta⁴⁰ a ajouté deux hectares supplémentaires à la superficie initialement octroyée, en prenant sur la surface du parc urbain. Cette extension a pu se réaliser avec la condition « *de faire bénéficier, gratuitement à la population, de ces espaces de jeu collectif* »⁴¹. Par ailleurs, l'arasement d'un talus le long de la voie ferrée sans consultation des associations a été réalisé pour faciliter l'aménagement du siège de Lille Métropole Habitat ; les associations locales environnementales sont mobilisées et regrettent le peu de cohérence sur la gestion de la nature. Ainsi les fonctions écologiques de la biodiversité urbaine sont perçues différemment pour les acteurs du projet. Cela rend visible la variation des représentations sociales. La première accorde une valeur instrumentale à cette biodiversité, remplaçable par l'ingénierie (réseaux écologiques, paysage)⁴². La seconde valorise une valeur intrinsèque (Larrère. Larrère. 2009) où la biodiversité revêt une valeur en soi dont il faut préserver et stimuler la cohérence écologique. La durabilité forte préconiserait

une valorisation plus intrinsèque de la biodiversité. Cette option est cependant moins présente dans la construction du projet.

38 Au niveau de la mobilité, les différentes propositions convergent vers une vision conviviale de la mobilité, sur le territoire même de l'Union : « la charte écoquartiers préconise de faire des écoquartiers des lieux d'excellence en matière de gestion de la mobilité »⁴³. L'accent est mis sur les déplacements propres sur le site (transports en commun, vélo, piéton...). Tenant pour acquis l'épuisement des ressources pétrolières, le principe de mutabilité anticipe la fin des voitures⁴⁴. Mais en l'état actuel du projet, la voiture garde une place indispensable dans les plans et aménagements de la mobilité pour relier les territoires périphériques⁴⁵. La compartimentation des diverses facettes de l'existence (travailler, habiter, des cultiver, s'approvisionner) (Gorz, 1973) explique l'éloignement entre le lieu de vie et celui du travail et contribue à modeler les modes de vies autour de l'emploi⁴⁶. Cette distanciation ne permet pas d'adapter un réseau de transport en commun dense. La formulation du Plan de Déplacement Urbains s'élabore à partir de l'interconnexion entre les territoires et à partir des besoins de mobilités résultant des logiques de compétitions économiques des territoires entre eux. La politique de la mobilité mise alors sur la complémentarité entre une bonne desserte de transport, une mobilité douce et une politique de stationnement. La diminution de l'usage de la voiture passe par le concept de stationnement silos⁴⁷ (zone de mobilité multimodale et offre de services de proximité, une gestion mutualisable du stationnement résidentiel et d'entreprise, captage solaire et récupération des eaux pluviales). Cette pratique du stationnement semble en théorie contribuer à la réduction de l'usage de la voiture et donc à sa dépendance, en offrant le choix dans le mode de déplacement (Héran, 2007).

39 Cette théorie reste cependant inopérante par l'offre de stationnement. En effet, le stationnement interroge l'usage de la voiture et son impact sur l'espace public (Mathon, 2008). En théorie le projet de l'Union impose la contrainte de ne pas stationner le long des voiries. Cependant, en pratique, l'effet souhaité n'est pas vérifié comme en témoignent bon nombre de projets urbains métropolitains (le quartier Vauban, Euratechnologie, centre ville de Tourcoing) par défaut de contrôle systématique et de volonté politique souvent pressée par les échéances électorales (Mathon, 2008). Par ailleurs, l'occupation du stationnement relève d'une gestion tarifaire du service. Il participe au creusement des inégalités, de la même manière que la possession d'une voiture était réservée au bourgeois au début du siècle, le stationnement relèvera d'un privilège (Illich, 2007).

40 À plus forte raison, le déséquilibre de stationnement entre l'écoquartier et ses territoires périphériques s'accroîtra et renforcera les inégalités territoriales sur un espace localisé. Sans un processus d'acceptabilité sociale d'une réduction de l'usage de la voiture sur ce territoire, les choix modaux des habitants et salariés seront conditionnés par la gratuité, l'accessibilité, la disponibilité immédiate, la connexion au réseau (Mathon, 2008), caractéristiques du stationnement sauvage sur voirie. Enfin, l'entreprise Kipsta se détourne du dispositif et construit son propre stationnement sur la superficie totale qui lui est dédiée, comme bons nombres d'autres entreprises. La mobilité reste donc un facteur d'attractivité⁴⁸ dans un quartier construit à partir des attentes économiques. Par conséquent, la croyance en la possession d'une voiture, valorisée par le silo, perpétue la croyance en l'équité et en la consommation d'énergie illimitée (Illich, 2007).

41 Que ce soit le parc urbain ou le stationnement silo, nous assistons à la prédominance des intérêts économiques sur des choix écologiques stratégiques substitués par les nouvelles performances technologiques, projets emblématiques de l'Union. L'offre de stationnement tel qu'elle apparaît ici perpétue le modèle de développement traditionnel des projets urbains et interroge les choix politiques pour inciter à l'évolution des modes de vie.

La tension territoriale : un projet de territoire adapté aux contraintes écologiques ?

42 La ville durable est devenue assez rapidement l'illustration la plus poussée d'une tentative de mise en oeuvre de la durabilité dans l'espace urbain (Boissonnade, 2010). Une telle ville serait sensée répondre aux contraintes écologiques globales (dérèglement climatique, diminution des

ressources naturelles non renouvelables, pertes de la biodiversité, etc.) et assurer aux mieux l'harmonie des relations sociales. La littérature consacrée à cet enjeu regorge d'illustrations typiques de quartiers exemplaires, tout à la fois adaptés aux contraintes écologiques et répondant aux enjeux politiques de l'égalité des citoyens (Stégazy et Emelianoff, 2010). Visions souvent idéales d'une construction purement technique de la ville durable, dont la dimension critique de l'analyse cède le pas à une interprétation volontariste.

43 L'Union témoigne de la capacité des acteurs à mobiliser un double registre, celui qui témoigne d'une appropriation des termes de la crise écologique et celui qui tend à perpétuer un modèle de développement économique du territoire, potentiellement contradictoire avec la reconnaissance de l'urgence.

44 Ainsi, l'adaptation territoriale est essentiellement envisagée à travers la mise en œuvre de différents dispositifs techniques portant sur l'efficacité énergétique (amélioration des cycles de consommation des énergies...). De même, les dispositifs participatifs mis en place améliorent la qualité de ces dispositifs techniques, en permettant une meilleure prise en considération des attentes sociales et des modes d'utilisation par les individus de ces dispositifs. Pourtant, cela permet-il de développer un espace de débat sur la durabilité de ces dispositifs ? On peut à la fois évoquer la difficulté de constituer une démocratisation d'un débat sur l'éthique du futur (Jonas, 1999), ou bien encore, sur le développement de stratégies d'anticipations à la hauteur des contraintes écologiques à venir (augmentation des coûts énergétiques notamment). Par ailleurs, cela conduit à mettre en lumière les objectifs parfois incompatibles des acteurs pourtant associés à ces délibérations. Les institutions ont tendance à porter un projet visant à l'autonomisation des démarches locales, alors qu'une association telle que le Collectif de l'Union valorise des dynamiques globales (Theys, 2002). Les décideurs locaux n'intègrent pas la contrainte écologique comme régulateur de l'aménagement d'un quartier durable. La durabilité forte n'est donc pas définie comme le référentiel de l'action publique. Certaines associations opèrent quant à elles une certaine radicalisation de leurs propositions, en se tournant vers les options de la Transition⁴⁹.

45 Dans la mesure du possible, l'Union anticipe les risques territoriaux lorsqu'ils se résolvent par l'action technique de l'aménageur (gestions des inondations, des pollutions, efficacité énergétique). Cependant, comme le souligne Olivier Soubeyran, l'incertitude, l'ignorance et l'imprévisibilité de la crise écologique ne permettent plus d'aménager un territoire en fonction des effets planificateurs attendus. Les enjeux globaux ne se posant pas directement dans le contexte territorial (Theys, 2002), l'atténuation de la crise écologique n'entre pas directement et prioritairement dans le débat démocratique et s'efface dans l'action de s'adapter. Les conséquences imprévisibles des effets inattendus dans l'action planificatrice renouvellent ainsi l'acte d'aménager. Ainsi la question de l'adaptation refonde les conditions de l'action planificatrice (Lolive et al., 2009). Comment matérialise-t-on dans des projets, destinés à l'évolution des modes de vie, les conséquences létales d'une crise écologique irréversible ? L'intégration des enjeux globaux dans la planification urbaine de l'Union impliquerait de questionner un mode de vie sur la base de la satisfaction des besoins locaux en minimisant les effets sur l'équilibre écologique des milieux de vie et valorisant des pratiques de sobriété. L'exemple de la politique de stationnement sur l'Union en est une illustration parmi d'autres. La difficulté d'un positionnement politique s'explique par l'incertitude, l'invisibilité de la crise écologique qui constitue une inertie dans le renouvellement des fondements de la planification urbaine.

Conclusion

46 Utiliser, par analogie, le test de charge permet d'apprécier la méthode d'élaboration d'un projet et de ses sous-systèmes — en l'occurrence, de confronter les priorités techniques des aménageurs avec certaines contraintes des sous-systèmes environnementaux. Dans la pratique, la première étape consistait donc à modéliser le projet Zone de l'Union (son parcours, ses priorités d'action, ses procédures d'élaboration...). Il est alors utile de mettre en évidence les différents types de concepteurs et d'utilisateurs, afin d'avoir un test cohérent avec la réalité (et non pas simplement se contenter de réciter l'histoire officielle de la constitution

« exemplaire » d'un écoquartier, comme c'est trop souvent le cas dans la littérature consacrée à cet objet). Nous avons ainsi pu mettre en évidence la manière dont certains utilisateurs potentiels (certaines associations, mais aussi les non humains) sont difficilement intégrés au parcours prévu par l'ambition des aménageurs, établie en fonction d'un schéma croissantiste assez classique (compétitivité des territoires, innovations industrielles...). Le test de charge permettait de prendre en considération certaines hypothèses qui vont se trouver réinjectées dans le scénario d'aménagement (meilleure prise en considération de la biodiversité — qui reste toutefois relative —, diversification des modes d'habitats, réflexion plus systémique sur l'usage énergétique, etc.) Une telle méthode permet d'identifier le positionnement simultané des acteurs dans l'évolution du projet. Cependant, en l'occurrence, sa principale limite résulte de sa difficulté à enregistrer le comportement des acteurs au sein d'un espace matériellement reconstruit. En l'état actuel, la Zone demeure une vaste friche délaissée, à l'intérieure de laquelle existent différents îlots bâtis. Le principal avantage est de mettre en évidence les zones de contraintes qui contribuent à étudier la possibilité d'un écoquartier de s'adapter à une charge environnementale lourde. Le test de charge indique que les enjeux durables (notamment les dimensions écologiques) ne sont pas sous-estimés, mais retraduit dans un langage technique qui permet de les rendre compatibles avec les projets économiques.

47 Comme dans de nombreux cas, la Zone de l'Union, « écoquartier exemplaire », tente avant tout de répondre aux attentes d'une vision durable de la croissance économique. Le site n'échappe pas aux artefacts de la ville durable. Soucieux de répondre à une « exemplarité » proclamée, devant composer avec de multiples acteurs territoriaux, convié à répondre aux critères techniques de l'écoquartier, ce territoire est en tension permanente pour faire face à ces injonctions paradoxales : développer une activité économique de pointe et répondre aux attentes de la population locale précarisée, innover sur le plan technique comme dans la gouvernance d'élaboration du projet, concilier les attentes des financeurs privés avec les élans utopiques de certaines associations locales... La Zone doit en outre tenir compte d'une contrainte budgétaire de plus en plus serrée qui l'oblige à sans cesse réévaluer la place des enjeux écologiques. La durabilité faible prédomine dans les intentions et la matérialisation de l'écoquartier. Ainsi, la confrontation des projets portés par les différents acteurs, les médiations réalisées et, au final, les procédures d'institutionnalisations (par les labellisations notamment) aboutissent à s'éloigner d'une durabilité forte, et ainsi, « de ne pas choisir de maintenir à travers le temps, d'un stock de "capital naturel critique", dont les générations futures ne sauraient se passer. » (Nieddu et Vivien, 2010, p. 133).

Figure 3. Plan de développement et d'aménagement de l'écoquartier de la Zone de l'Union du Lille Métropole Communauté Urbaine



© Reichen et Robert & Associés

48 Pourtant, les dispositifs participatifs développés dans ce projet indiquent, tant sur le plan technique que sur les modes d'usages de ce territoire, que les options de la durabilité forte pouvaient aussi être prises davantage en considération. Le projet politique porté par cet aménagement témoigne de la prégnance de la vision productiviste qui irrigue encore les imaginaires des décideurs politiques. La redéfinition de la justice sociale interdépendante de la justice écologique (alimentation, économie territoriale, mobilité, préservation de la nature, rareté des ressources énergétiques, etc.) est relayée à l'aspect consumériste des futurs aménagements (investissement social des populations précaires, marchandisation du service public, consommation responsable, dépendance technique).

Bibliographie

- Barthel, P.A., 2009, « Faire la preuve de l'urbanisme durable : Les enjeux de la régénération de l'île de Nantes », Vertigo — la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 9 Numéro 2 | septembre 2009, mis en ligne le 02 octobre 2009, URL : <http://vertigo.revues.org/8699>
- Beck, C., Y. Luginbül et T. Muxart (dir.), 2006, Temps et espaces des crises de l'environnement, Paris, édition Quae, collection Indisciplines
- Beck, U., 2008, La société du risque, sur la voie d'une autre modernité, Paris, Flammarion.
- Boissonnade, J., 2007, Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers, n° 147, Dossier ville durable, Espace et société.
- Boutaud, B., 2009, « Quartier durable ou écoquartier ? », Cybergeog : European Journal of Geography, Quartier durable ou écoquartier ?, mis en ligne le 24 septembre 2009, modifié le 25 septembre 2009, <http://cybergeog.revues.org/22583>.
- Cornu, P., T. Bauler et E. Zaccar (eds.), 2007, Environnement et inégalités sociales, Presses de l'Université de Bruxelles,
- Daly, E. Herman, 1997, Beyond growth : the economics of sustainable development, Beacon Press
- Donzelot, J., 2009, La ville à trois vitesses, Paris, éditions de la Villette, 2009
- Dubois, O., et M. Van Criekingen, 2006, « La ville durable contre les inégalités sociales ? Compacité urbaine et gentrification », Urbia,1, p. 9-18.
- Dupuy, C. A., et A. Burmeister, 2003, Entreprises et territoires. Les nouveaux enjeux de la proximité, La Documentation Française, Paris.

- Emilianoff, C., 2007, « Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ? » Urbia, n° 4 « Eco-quartiers et urbanisme durable », juin, Lausanne, p. 11-30.
- Emilianoff, C. et R. Stegassy, 2010, Voyage en ville durable, Autrement, coll. Acteurs de la Société, Paris.
- Faburel, G. et S. Tribout, 2011, « Les quartiers durables sont-ils durables ? De la technique écologique aux modes de vie », n° 19, Dossier "Les Ecoquartiers", Cosmopolitiques, <http://www.cosmopolitiques.com/>
- Gorz, A., 1973, « L'idéologie sociale de la bagnole », Revue Le Sauvage.
- Goxe, A., 2006, « Gouvernance territoriale et développement durable : entre implications théoriques et usages rhétoriques », Romain Pasquier, Vincent Simoulin et Julien Weisbein (dir), La gouvernance à l'épreuve de ses usages sociaux. Pratiques, discours et théories de la gouvernance territoriale, LGDJ, coll. « Droit et Société », Tome 44, pp. 151-170.
- Guillerme, A., 2010, « Historiographie de l'environnement urbain », Coutard O., Levy JP. (Dir.), Ecologies Urbaines, Paris, Economica, Coll. « Villes », p. 39-57
- Gumuchian, H., et B. Pecqueur, 2007, La ressource territoriale, Economica Anthropos.
- Héran, F., 2007, De la dépendance à l'automobile, dossier n° 24, Accepter. Les nouvelles formes de soumission, Revue Ecorev', <http://ecorev.org/spip.php?article542>
- Jollivet, M. (dir.), 1992, Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières, éd du CNRS, Paris.
- Jonas, H., 1999, Le principe responsabilité, Paris, Flammarion.
- Jouve, B., 2006, "L'empowerment : entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement, Géographie, économie, société 1/2006 (Vol. 8), p. 5-15. www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2006-1-page-5.htm.
- Laigle, L. et V. Oehler, 2004, Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques, Final Report, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Paris.
- Laigle, L. et M. Tual, 2007, "Conceptions des inégalités écologiques dans cinq pays européens : quelle place dans les politiques de développement urbain durable ?", Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, mis en ligne le 02 septembre 2007, <http://developpementdurable.revues.org/4262>
- Larrère, C., 2009, "Actualité de l'éthique environnementale : du local au global, la question de la justice environnementale", in Afeissa Hitcham-Stéphane (dir.), Ecosophies, la philosophie à l'épreuve de l'écologie, Edition MF, collection Dehors, p. 105-119
- Larrère, C. et R. Larrère, 1997, Du bon usage de la nature, Pour une philosophie de l'environnement, Paris, Flammarion.
- Leopold, A., 2000, Almanach d'un comté des sables, Flammarion, Paris.
- Le Roy, A., 2010, Écoquartier, topos d'une écopolitique ?, in La Revue Internationale des Livres et des Idées, <http://www.revuedeslivres.net/articles.php?idArt=490>
- Lejeune, C. et B. Villalba, 2011, La durabilité en renfort. Requalification d'un projet urbain. Le cas de la zone de l'Union (Nord), n° 19, Dossier "Les Ecoquartiers", Cosmopolitiques, mai 2011. URL : <http://www.cosmopolitiques.com/>
- Letombe, G. et B. Zuideau B., 2006, "Gestion des externalités environnementales dans le bassin minier du Nord – Pas de Calais : une approche en termes de proximité", Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 : Proximité et environnement, mis en ligne le 10 mai 2006, consulté le 03 septembre 2011. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2688>
- Lolive, J. et O. Soubeyran, 2007, L'émergence des cosmopolitiques, Paris, La Découverte "Recherches", 2007, p. 9-44.
- Mancebo, F., 2008, Inscription territoriale du développement durable en aménagement et responsabilité environnementale des organisations. Cas des écolabels et des quotas individuels transférables, 3^{ème} congrès du Réseau Internationale de recherches sur les organisations et le développement durable, Voir : www.riodd2008.fr/Actes2/Mancebo.pdf
- Martínez-Alier, J., 2002, The environmentalism of the poor, Edward Elgar, Cheltenham UK, Northampton MA, USA.
- Martínez-Alier, J. et I. Ropke (eds), 2008, *Recent Developments in Ecological Economics*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2 vol.

- Mathieu, N. et Y. Guermond, 2011, *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Quae.
- Mathon, S., 2008, *Le stationnement résidentiel sur l'espace public. Etats des lieux, problèmes et perspectives. Une application à l'agglomération lilloise*, Thèse en Urbanisme, CETE Nord-Picardie, Institut d'urbanisme de Paris XII, http://www.certu.fr/fr/_Mobilit%C3%A9_et_d%C3%A9placements-n25/Politiques_de_stationnement-n55/These_de_S._Mathon_:_Le_stationnement_residentiel_sur_l%E2%80%99espace_public-a1533-s_article_theme.html
- Miller, M., 2002, *Le quartier comme enjeu social et politique : Alma-Gare dans les années 1970*, Genèses, 2002/3 no 48, p. 77-99.
- Neumayer, E., 2003, *Weak versus strong sustainability – Exploring the limits of two opposing paradigms*, 2nde édition, Edward Elgar, Cheltenham, UK, Northampton, USA
- Neveu, C., 2004, « Une « petite fabrique de territoire » : quartiers et citoyenneté à Roubaix », *Ethnologie Française*, Volume XXXIV, n° 1, pp. 59-66.
- Nieddu, M. et F.-D. Vivien, 2010, « Patrimoine, territoire, développement durable », in Zuindeau B. (ed.), *Développement durable et territoires*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 133-142.
- Ollitrault, S., 2008, *Militer pour la Planète, sociologie des écologistes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008
- Theys, J., 2010, « Trois conceptions irréductibles de l'environnement », Coutard O., Levy JP. (dir.), *Ecologies Urbaines*, Paris, Economica, Coll. « Villes », p. 15-38
- Theys, J., 2000, « Quand inégalités sociales et inégalités écologiques se cumulent. L'exemple du "SELA" ». Note du CPVS n° 13, MELT-DRAST, Paris.
- Theys, J. et C. Emelianoff, 2001, « Les contradictions de la ville durable », *Le Débat* 1/2001 (n° 113), p. 122-135, www.cairn.info/revue-le-debat-2001-1-page-122.htm
- Theys, J., 2002, « L'approche territoriale du " développement durable », condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable, <http://developpementdurable.revues.org/1475>
- Verfaillie, B., 1996, *Roubaix : histoires de participer*, Association LE PAS DE COTE.
- Villalba, B. (dir.), 2009, *Appropriations du développement durable, Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, coll. sciences politiques.
- Villalba, B., 2010, « Le développement soutenable et les politiques publiques. Interprétation restrictive et institutionnalisation extensive », *Le Développement durable*, Catherine AUBERTIN, Franck-Dominique VIVIEN (dir.), Paris, La Documentation Française, 2010
- Whyte, FW., 2002, *Street Corner Society, la structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte.
- Zuindeau, B. (ed.), 2010, *Développement durable et territoires*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

Notes

1 Ce texte est issu d'une recherche « Vers un "nouvel esprit de la Démocratie". Concertation instituée et mobilisation citoyenne autour de l'aménagement de l'écoquartier intercommunal de l'Union – Roubaix, Tourcoing (2010-2013), financée par le Programme Décision, Concertation, Environnement (Ministère de l'écologie, ADEME), Projet de recherche issu de l'APR 2009.

2 Créée en 1979, elle dénomme SEM Versant Nord-Est, et est chargée uniquement de la reconversion industrielles des sites du versant Nord-Est ; dès 1993, elle devient la SEM Ville Renouvelée et est chargée de l'aménagement de la politique urbaine de la Communauté Urbaine de Lille alors premier actionnaire de SEM VR

3 LA SEM Ville Renouvelée est présidée actuellement par M. Jean-François Delannoy, Maire de Tourcoing et 1^{er} Vice-Président chargé de l'économie à Lille Communauté Urbaine.

4 Le collectif de l'Union regroupe des habitants des trois villes et des associations à caractère sociale (les anciens salariés du Peignage de la Tossée, le Groupement d'Action des Demandeurs d'Emploi), des associations environnementales, une coopérative de textile, une association d'éducation populaire, l'Université Populaire et Citoyenne, des comités de quartiers roubaisiens, un conseil de quartier tourquennois, des centres sociaux.

- 5 Autant d'enjeux définis dans la deuxième version de la charte écoquartier de LMCU, *Les enjeux de l'écoquartier*, mars 2010, p. 9-17. Voir : www.lillemetropole.fr/gallery_files/site/152337/169050.pdf (Consulté le 12 mars 2012).
- 6 Nous présentons la succession de ces projets dans Lejeune. Villalba. 2011.
- 7 On observe une certaine filiation entre ces mouvements revendicatifs (Alma-Gare, collectif Canal, Collectif de l'Union) sans toutefois reproduire les mêmes modalités d'action. Leur filiation repose essentiellement sur les pratiques sociales portées par un projet territorial et basé sur le patrimoine et les ressources humaines locales.
- 8 *L'Union, Huit projets pour un grand centre culturel et populaire*, Inventer le canal du XXI^e siècle, *la Décidée, numéro spécial*, Octobre 2011, Le Collectif pour le Canal de Roubaix de la Deule à l'Escaut, p. 19. Document interne
- 9 Union, pôle d'excellence et écoquartier, Evolution du plan directeur 2009, Novembre 2009 voir : <http://www.lunion.org/ressources/documents/documents-fondateurs-du-projet.html> (consulté le 11 mars 2011)
- 10 Intervention Astrid Scharly, Vice-Présidente chargée de l'Agenda 21 et du Développement Durable LMCU, Journées CDE, Visite de Terrain, 3 Février 2011, Tourcoing. Voir : http://www.concertation-environnement.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=90&Itemid=48 (consulté le 22 octobre 2011).
- 11 Intervention Jean Badaroux, Directeur de la SEM Ville Renouvelée, Journées CDE, Visite de Terrain, 3 Février 2011
- 12 Le jeu des Sept Familles est une métaphore reprise par le directeur de la SEM Ville Renouvelée pour exprimer la rencontre entre les acteurs.
- 13 Article de Presse, *Rue Stephenson, la foi des riverains*, 1 décembre 2008, *Nord Eclair*. Voir : <http://www.nordeclair.fr/Locales/Tourcoing/2008/12/01/rue-stephenson-la-foi-des-riverains.shtml> (consulté le 11 mars 2011)
- 14 L'Atelier Electrique est un atelier d'architecture en plein coeur de l'îlot Stephenson sur le territoire de l'Union. L'atelier électrique rassemble régulièrement les architectes, l'équipe projet de l'Union, des artistes, des entreprises et des habitants autour de conversations en lien avec l'évolution du chantier
- 15 Compte-rendu de réunion, rencontre entre le Collectif de l'Union et LMCU, 11 juillet 2005, Lille. Document interne
- 16 L'Université Populaire et Citoyenne de Roubaix est une association d'éducation populaire. Elle s'est donnée pour objet d'organiser les croisements de savoirs entre citoyens sur les questions d'intérêt général. Elle est à la fois un lieu de formation citoyenne et d'action collective. Voir www.upc-roubaix.org
- 17 L'objectif est de développer une parole, autre qu'institutionnelle en animant des débats sur la participation citoyenne dans les projets d'aménagement. Cette convention accompagne le collectif dans des actions d'éducation populaire autour du projet d'aménagement et engage le collectif de l'Union à mobilisé les habitants périphériques au territoire de l'Union.
- 18 *Nous soutenons l'écoquartier de l'Union de Lille Métropole Communauté Urbaine*, lettre de soutien du Collectif de l'Union à la LMCU pour le Ministère de l'énergie, de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, 24 Mars 2009
- 19 Palmarès EcoQuartier 2009 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Voir : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-laureats-des-EcoQuartiers.html> (consulté le 12 janvier 2012)
- 20 *Idem*.
- 21 Définition de l'EcoQuartier, EcoQuartier, Ville durable, aménagement et construction, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Voir : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-EcoQuartier,3863-.html> (consulté le 17 Juillet 2012)
- 22 *Idem*.
- 23 Entretien, Elu, LMCU, mai 2011.
- 24 Référentiel dynamique de développement durable, document fondateurs, Février 2010, Tourcoing, voir : <http://www.lunion.org/ressources/documents/documents-fondateurs-du-projet.html> (consulté le 12 mars 2011)
- 25 *Les inégalités écologiques en milieu urbain*, rapport de l'inspection générale de l'environnement, ministère de l'écologie et du développement durable, 2005, Paris
- 26 *Union des Gens du Textile, coopérative d'économie sociale et solidaire*, Lille-Roubaix-Tourcoing-Wattrelos, programme de définition, février 2011. Document interne.
- 27 *Pour le droit de changer d'ère : un quartier social et écologique*. Dessin animé du collectif. Septembre 2009. Voir : <http://www.dailymotion.com/UPC-Roubaix#videoId=xjz626> (consulté le 12 janvier 2012)

- 28 *Les huit propositions pour l'Union, De l'Alma à l'Union : Vers un écoquartier exemplaire ?*, cahier de l'UPC n° 30, 2011. Voir : www.upc-roubaix.org
- 29 *Moins de CO₂ pour plus de participation citoyenne*, contribution du Collectif à la tournée participative du Plan Climat de la LMCU, 24 mai 2011.
- 30 *La citoyenneté urbaine, renouvellement urbain et écoquartier de l'Union*, cahier de l'UPC n° 28, janvier 2011. Voir : <http://www.upc-roubaix.org>
- 31 *Pierre de Saria et la Cense de la Tossée : "On se trouve face un défi alimentaire"*, *Voix du nord*, 22 Juillet 2011, Roubaix.
- 32 *L'Union des Gens du Textile se mobilisent pour redonner vie à la Tossée*, *Voix du Nord*, 12 Août 2011, Roubaix
- 33 Rabah Mézine, Président du Collectif de l'Union, Conseil d'Administration, — 7 mars 2010 — Maison des association- Tourcoing.
- 34 Objectifs du Millénaire pour le développement. Voir le site des nations unies : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>
- 35 L'union et ses projets emblématiques : <http://www.lunion.org/le-projet/les-projets-emblematisques-de-l-union.html> (consulté le 12 janvier 2012)
- 36 Référentiel développement durable, SEM VR p. 26. Voir : <http://issuu.com/lunion/docs/rdd-fevrier2010>
- 37 <http://www.cqfm-roubaix.org/Biodiversite-atelier-quartier-.html> (consulté le 12 janvier 2012)
- 38 Maîtrise d'œuvre des espaces paysagers de l'Union, *Cahier des charges*, Mars 2011, SEM VR, p. 21.
- 39 Entretien, Association Entrelignes, Lille, mai 2011 ; Entretien, Comité de quartier Fresnoy-Makellerie, Roubaix, Septembre 2011
- 40 Kipsta est le siège social international des jeux collectif du groupe Oxylane.
- 41 Entretien, Astrid Scharly, Vice-Présidente Agenda 21 et Développement Durable, LMCU, Mai 2011
- 42 Rappelons que le projet d'habitat dense proposé par Sylvain Coquerel a été refusé en raison "de l'impact sur la superficie du parc ce qu'aucun des interlocuteurs (...) ne souhaite". Cf courrier de la SEM VR au collectif de l'Union du 8 décembre 2010 concernant les Huit propositions de l'Union.
- 43 *Les objectifs et actions*, Plan de Déplacement Urbains, Lille, 2010, p. 44
- 44 "Avec l'épuisement des ressources pétrolières, la voiture disparaît : les silos de l'Union deviennent logements et bureaux", Présentation des stationnements silos, www.lunion.org
- 45 *Les objectifs et actions*, Plan de Déplacement urbains, Lille, 2010, p. 37
- 46 On retrouve cette tension dans le déplacement dans l'implantation de siège d'entreprises, ce qui complique la gestion de la mobilité et l'offre de transport sur le site.
- 47 Stationnement silo, un nouveau centre de mobilité, présentation SEM VR, Assise de l'Union, mai 2011.
- 48 Entretien, Technicien, Ville De Tourcoing, Tourcoing, Octobre 2011.
- 49 Ainsi, l'UPC organise-t-elle une conférence-débat sur le thème "Dessine moi une ville en transition" (19 octobre 2011). Voir : www.upc-roubaix.org

Pour citer cet article

Référence électronique

Caroline Lejeune et Bruno Villalba, « Test de charge de la durabilité urbaine : Le cas de « l'écoquartier exemplaire » de la zone de l'Union (Nord, France) », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 28 septembre 2012, consulté le 17 mai 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/12227> ; DOI : 10.4000/vertigo.12227

À propos des auteurs

Caroline Lejeune

Doctorante, Science Politique, Université de Lille 2, Centre d'Études et de Recherches Administratives Politiques et Sociales (UMR 8026, CNRS), courriel : Lejeune.ca@gmail.com

Bruno Villalba

Maître de conférences, Science Politique, Institut d'Études Politiques de Lille, membre du Centre d'Études et de Recherches Administratives Politiques et Sociales (UMR 8026, CNRS), courriel: bruno.villalba@sciencespo-lille.eu

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

L'Union, ancien territoire industriel, espace intercommunal des villes de Tourcoing, Roubaix, Wattrelos, fait l'objet d'une réhabilitation urbaine sur un territoire en situation de précarité. Désigné dans les années 2000, pôle d'excellence économique de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), il est élu écoquartier pilote de la métropole lilloise en 2006 conformément à l'application de l'Agenda 21 communautaire. L'intégration de la durabilité sur un territoire paupérisé permet de se saisir des modalités d'adaptation d'un projet urbain à la crise écologique. De quelle manière la planification stratégique de l'écoquartier tient-elle compte des seuils d'irréversibilité de la crise écologique? Les politiques publiques territoriales d'aménagement intègrent-elle l'incertitude et l'urgence environnementale dans l'adaptation urbaine des modes de vies? Le test de charge sur la durabilité urbaine du territoire contribuera à évaluer un certain nombre de tensions (participative, sociale, écologique, territoriales) dans la capacité du territoire à résister au choc écologique.

The Union, the former industrial territory, the intermunicipal space of the cities of Tourcoing, Roubaix, Wattrelos, been the object of an urban rehabilitation on a territory in situation of poverty. Indicated in the 2000s, economic center of excellence of Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU), it is elected experimental ecodistrict of the Lille metropolis in 2006 according to the application of the Schedule(Diary) 21 community. The integration of the durability on a pauperized territory allows to seize modalities of adaptation of an urban project to the ecological crisis. How does the strategic planning of the ecodistrict take into account thresholds of irreversibility of the ecological crisis? The territorial public policies of development it integrate the uncertainty and the environmental urgency into the urban adaptation of the lifestyles? The test of load on the urban durability of the territory will contribute to estimate certain number of tensions (participative, social, ecological, territorial) in the capacity of the territory to resist the ecological shock.

Entrées d'index

Mots-clés : politique publique, rénovation urbaine, écoquartier, durabilité forte, adaptation, mobilisation citoyenne, labellisation, planification

Keywords : public politic, urban renovation, ecotown, strong durability, adaptation climatic, Citizen movement, labelling, planning

Notes de l'auteur

Ce texte est issu d'une recherche « Vers un « nouvel esprit de la Démocratie ». Concertation instituée et mobilisation citoyenne autour de l'aménagement de l'écoquartier intercommunal de l'Union – Roubaix, Tourcoing (2010-2013), financée par le Programme Décision, Concertation, Environnement (Ministère de l'écologie, ADEME), Projet de recherche issu de l'APR 2009.